



RÉGION ACADÉMIQUE
BRETAGNE
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Rennes, le 10 septembre 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rennes labellisée « cité éducative » pour le quartier du Blosne : une coordination renforcée et des moyens supplémentaires pour favoriser la réussite de tous

Lancées avec l'ambition de renforcer la mobilisation de tous pour la réussite de la jeunesse dans les quartiers populaires, les « cités éducatives » ont vocation à mieux accompagner les élèves, depuis leur plus jeune âge jusqu'à leur insertion professionnelle. La liste des 80 premières cités éducatives labellisées vient d'être dévoilée par Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et Julien Denormandie, ministre chargé de la Ville et du logement : parmi elles, le quartier du Blosne à Rennes, pour lequel a été conçu un ambitieux projet partenarial.

Élément central de la mobilisation nationale pour les quartiers souhaitée par le Président de la République, le programme « cités éducatives » est destiné à renforcer les prises en charges éducatives pendant le temps scolaire et périscolaire dans les territoires en politique de la ville pour les jeunes de 3 à 25 ans.

Le dispositif, doté d'une enveloppe de 100 millions d'euros sur trois ans, vise un double objectif :

- lutter contre les inégalités socio-économiques qui touchent les citoyens les plus modestes dans les grands ensembles d'habitat social de plus de 5 000 habitants présentant des dysfonctionnements urbains et un manque de mixité scolaire
- les accompagner depuis leur plus jeune âge jusqu'à l'insertion professionnelle.

Si tous les champs éducatifs au sens large relèvent de la cité éducative, trois priorités ont été privilégiées :

- conforter le rôle de l'école, car l'ambition scolaire doit être une évidence pour ces territoires,
- promouvoir la continuité éducative, qui implique une forte attention sur les parcours individuels des jeunes, notamment en termes d'orientation et de persévérance scolaire
- ouvrir le champ des possibles, en multipliant les opportunités de mobilité sur le monde extérieur pour les habitants.

À travers les cités éducatives, l'État vient soutenir, faciliter et généraliser une dynamique déjà initiée par les acteurs de terrain, au plus près des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Chaque cité éducative fédère donc, en une « grande alliance éducative », l'ensemble des acteurs de l'éducation et de la prévention – enseignants, parents, éducateurs sportifs, puériculteurs, travailleurs sociaux, médecins... – de son territoire, qui interviennent dans le quotidien des enfants et des jeunes et se mobilisent pour leur réussite.

Dans ce cadre, l'État et la Ville de Rennes ont conçu un projet de territoire pour le quartier du Blosne, qui accueille le seul réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP +) de Bretagne (le collège des Hautes-Ourmes en est la tête de réseau). Fondé sur un renforcement des synergies déjà existantes entre acteurs éducatifs, associatifs, culturels, sportifs et entreprises, il a vocation à rétablir l'égalité des chances en termes de réussite scolaire, d'obtention d'un diplôme et d'insertion sociale, en luttant contre la ségrégation urbaine et sociale, en favorisant l'émancipation des jeunes.

Le projet concerne plus de 3 000 élèves dans le quartier prioritaire du Blosne. La logique est celle d'une différenciation pour adapter l'action publique aux besoins locaux, notamment dans les domaines de la formation, de l'emploi, de l'apprentissage, de la mobilité, du logement, de la culture, du sport ou de la transition écologique et numérique.

Dès septembre 2019, la préfecture d'Ille-et-Vilaine recevra une première enveloppe de 100 000 euros destinée à amorcer les actions auprès des enfants et des jeunes rennais du Blosne au titre du label Cités éducatives.

Dossier de presse « Les cités éducatives. Mai 2019 » : www.cget.gouv.fr/ressources/publications/les-cites-educatives

Contacts presse :

Préfecture : Bénédicte Villeroy de Galhau – 02.99.02.11.80 / 06 74 44 76 11 – benedicte.villeroy@ille-et-vilaine.gouv.fr

Ville de Rennes : Anne Esnault – 02 99 86 62 90 / 06 45 43 12 18 – a.esnault@rennesmetropole.fr

Académie de Rennes : Service communication – 02 23 21 73 18 – communication@ac-rennes.fr